

PLANS STRATÉGIQUES 2019-2023



Commission de la représentation
électorale du Québec



NOTE

Titre du document : Plans stratégiques 2019-2023

Date : Le 30 avril 2019

Objet : **Erratum**

Dans le document *Plans stratégiques 2019-2023* déposé à l'Assemblée nationale le 2 avril 2019, les pourcentages indiqués dans le graphique intitulé « Répartition du vote depuis 1998 », à la page 33, ont été corrigés pour les années 2014 et 2018. Ils se lisent maintenant comme suit :

	Vote par anticipation	Vote le jour des élections
2014	27,0 % au lieu de 26,9 %	73,0 % au lieu de 73,1 %
2018	27,3 % au lieu de 26,9 %	72,7 % au lieu de 73,1 %

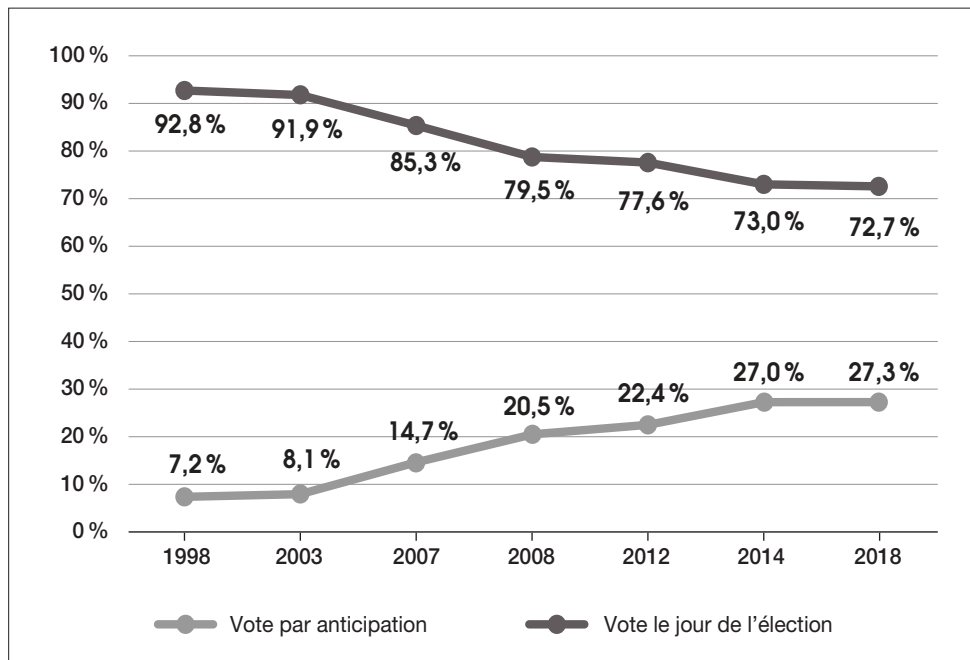
Merci de prendre bonne note de ces changements.

Le directeur général des élections,

Pierre Reid



GRAPHIQUE 2 RÉPARTITION DU VOTE DEPUIS 1998



Si cette évolution des services est primordiale pour assurer la qualité du processus électoral, les adaptations nécessaires pour le maintien de l'intégrité de ce processus le sont tout autant. Depuis 2010, c'est surtout sur ce plan que les lois électorales ont été modifiées, notamment devant les défis que présentait l'encadrement du financement des partis politiques et des dépenses électorales. Ces modifications visaient essentiellement à assurer une plus grande équité

NOTE

Pour faciliter la lecture, les pages blanches contenues dans le document imprimé ont été retirées de la version PDF, et ce, sans que la pagination soit modifiée. La pagination est donc conforme à celle de la version papier.



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS



Pierre Reid

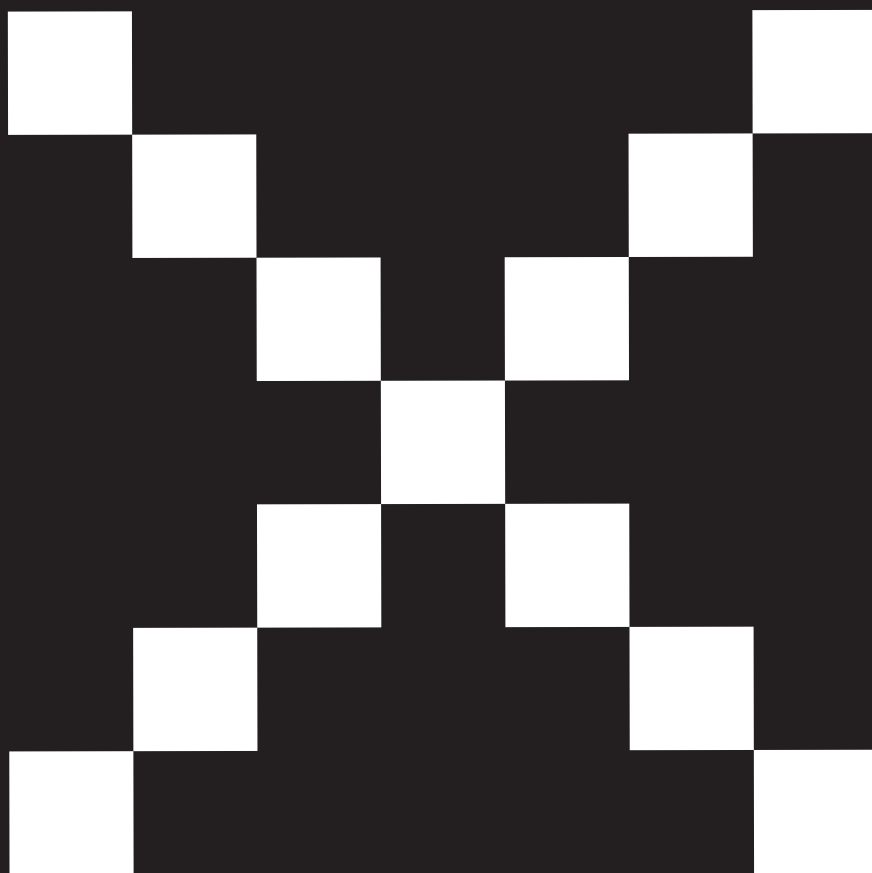
C'est avec plaisir que je vous présente, à titre de directeur général des élections, les plans stratégiques 2019-2023 des deux institutions sous ma responsabilité : Élections Québec et la Commission de la représentation électorale (CRE). Fruits d'un large processus de consultation interne et de réflexions menées par les différentes équipes au sujet de la réalisation de leurs mandats respectifs, ces plans tracent notre feuille de route pour les quatre prochaines années. Au terme de cet important exercice, je tiens à remercier tous ceux et celles qui y ont participé et qui ont contribué à définir notre vision pour les années à venir.

Pour Élections Québec comme pour la CRE, les électrices et les électeurs québécois sont au cœur de ce nouveau cycle de planification stratégique 2019-2023. Cette priorité s'exprime d'ailleurs dans trois de nos quatre grandes orientations. Nous comptons d'abord exercer notre leadership pour accroître la participation électorale et favoriser le développement de la culture démocratique, tant chez les électrices et électeurs actuels que futurs. Nous agissons également pour améliorer le processus électoral, au bénéfice des électeurs ainsi que de toutes les personnes qui y participent. Du côté de la CRE, nous comptons assurer une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs, en réponse aux enjeux d'équité et de participation citoyenne.

La planification stratégique, du côté d'Élections Québec, comprend en outre une orientation complémentaire, essentielle à la réalisation des trois autres, puisqu'elle concerne notre performance et notre capacité d'innovation. Au cours des quatre prochaines années, nous miserons sur un environnement de travail dynamique et engageant en optimisant nos pratiques internes, en développant notre expertise et en veillant à la mobilisation de notre personnel.

Je suis persuadé que ces grandes orientations, de même que les objectifs qui en découlent, nous permettront de répondre efficacement aux enjeux auxquels nous faisons face. C'est grâce à la mobilisation de tout notre personnel ainsi qu'aux valeurs qui nous animent que nous pourrons continuer d'assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections, de promouvoir les valeurs démocratiques québécoises et de garantir une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs du Québec.

Pierre Reid
Québec, le 29 mars 2019



Qui nous sommes

Une institution neutre et indépendante

Élections Québec est une institution menée par le directeur général des élections du Québec. Elle a été créée en 1945 pour veiller à l'application de la *Loi électorale*, notre loi constitutive, qui encadre la tenue des élections provinciales au Québec. Nous sommes également responsables de l'application de la *Loi sur la consultation populaire* ainsi que de certains chapitres de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de la *Loi sur les élections scolaires*. Afin d'assurer l'indépendance et la neutralité politique de notre institution, le directeur général des élections est désigné par l'Assemblée nationale. Sa nomination est approuvée par un vote des deux tiers des députées et députés de l'Assemblée nationale, dont Élections Québec relève directement. Notre indépendance repose aussi sur l'autonomie administrative et financière dont nous bénéficions dans l'exercice de nos fonctions. Les membres du personnel d'Élections Québec doivent faire preuve de neutralité politique en toutes circonstances.

Notre équipe

Élections Québec, c'est une équipe de 278 employées et employés¹, basée à Québec, qui assure une permanence dans l'administration des élections et le maintien d'une expertise dans le domaine électoral au Québec. Notre institution est dirigée par monsieur Pierre Reid, qui a été nommé directeur général des élections à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 11 juin 2015.

Élections Québec, ce sont aussi les 125 directrices et directeurs du scrutin et leurs adjointes et adjoints, déployés à travers le Québec, qui sont responsables de l'administration et de l'organisation des élections dans autant de circonscriptions. Lors d'élections générales, notre équipe s'agrandit : en effet, quelque 80 000 membres du personnel électoral se joignent à nous pour permettre à toutes les électrices et à tous les électeurs d'exercer leur droit de vote. Lors d'élections municipales et scolaires, nous accompagnons les présidentes et présidents d'élection des quelque 1 000 municipalités et 69 commissions scolaires en leur offrant formation, soutien et conseils pour mener à bien leurs événements.

1. En date du 31 mars 2018.

Nos principaux mandats

	Élections provinciales et consultations populaires	Élections municipales et scolaires
Organisation des élections	• Organisation des élections et des consultations populaires	• Soutien aux présidents d'élection municipaux et scolaires dans l'organisation des élections • Formation des présidents d'élection
	Gestion de la liste électorale permanente	
Financement politique	Autorisation des partis politiques et des personnes candidates Formation des agents et représentants officiels Gestion du financement public et populaire des partis politiques et des personnes candidates Contrôle des rapports financiers et des dépenses électorales	
Information	Information et renseignements aux électrices et électeurs Éducation à la démocratie Campagnes de sensibilisation au vote	
Enquêtes et poursuites	Enquêtes à l'initiative du directeur général des élections ou à la demande d'une personne Poursuites	
Amélioration des processus électoraux	Études et recherches Consultations Recommandations Coopération internationale, partenariats et échanges de bonnes pratiques	

Notre mission

Élections Québec est une institution neutre et indépendante qui a pour mission d'assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections et de promouvoir les valeurs démocratiques québécoises.

La possibilité, pour les citoyennes et les citoyens, de choisir les personnes qui les représentent au moyen d'élections libres et justes constitue l'un des fondements de la démocratie québécoise. C'est aussi le cœur et le sens premier de notre mission.

L'INTÉGRITÉ, LA TRANSPARENCE ET LA FIABILITÉ DES ÉLECTIONS

Le premier volet de cette mission nous engage à nous assurer que les citoyennes et citoyens peuvent exercer leurs droits électoraux dans un processus électoral qui est intègre, transparent et fiable. L'**intégrité** fait référence au respect des lois électorales québécoises et des principes fondamentaux associés aux élections, tels que l'égalité et l'universalité du suffrage électoral. La **transparence** contribue directement à la confiance des électrices, des électeurs et de toutes les personnes qui participent aux élections. Elle s'applique tant à nos activités qu'à celles des autres parties prenantes à l'élection. Enfin, la **fiabilité** vise non seulement le bon déroulement des opérations qui mènent à la tenue des élections, mais aussi la crédibilité des résultats qui en découlent.

Depuis les toutes premières élections québécoises, en 1792, beaucoup de chemin a été parcouru pour assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections. Par nos actions et nos recommandations, nous veillons, encore aujourd'hui, à l'amélioration constante de notre système électoral et des lois qui l'encadrent afin de garantir le respect de ces critères primordiaux, et ce, tout au long du cycle électoral.

LA PROMOTION DES VALEURS DÉMOCRATIQUES QUÉBÉCOISES

Le second volet de notre mission concerne la participation pleine et entière des électeurs, à travers laquelle les élections prennent tout leur sens. En effet, notre mission vise également à promouvoir les valeurs démocratiques québécoises afin de sensibiliser les électrices et les électeurs, actuels et futurs, à l'importance d'exercer leurs droits électoraux ; de les outiller pour le faire ; et de les encourager à prendre une part active à la vie démocratique de notre société.

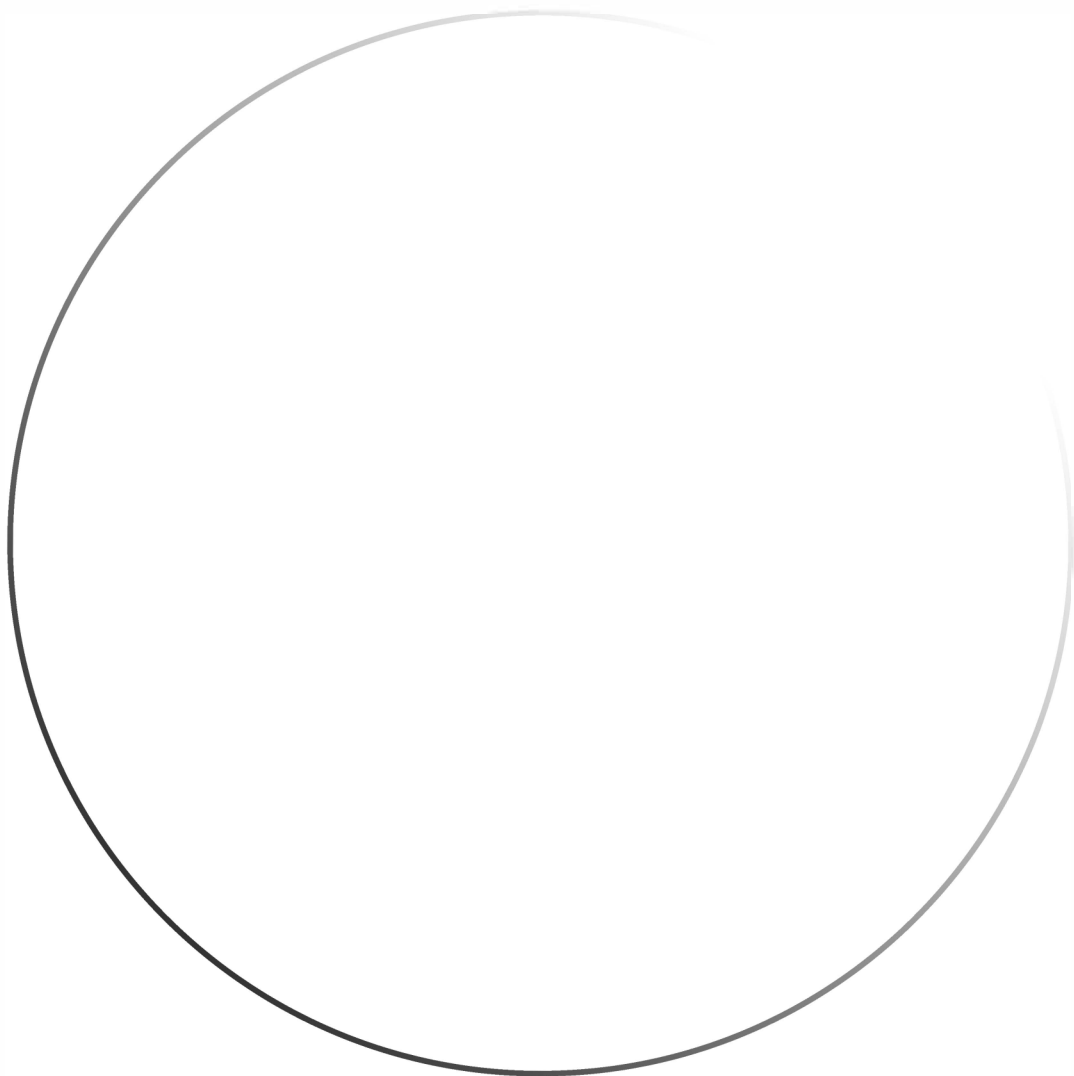
Au fil du temps, les droits de vote et d'éligibilité ont fait l'objet de mobilisations et de revendications, et ils ont été reconnus à un nombre sans cesse croissant de citoyennes et citoyens. Aujourd'hui, alors que ces droits sont acquis depuis longtemps pour une majorité, il faut continuer de souligner leur caractère essentiel pour notre démocratie et de rappeler l'importance, pour tous les électeurs et toutes les électrices, de s'en prévaloir.

Notre vision

Une équipe compétente, créative et innovante au service des électrices, des électeurs et de la démocratie québécoise.

Par cette vision, Élections Québec exprime sa volonté d'agir, d'abord et avant tout, au bénéfice des électrices et électeurs québécois. Être au service des électeurs, c'est être à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins dans l'exercice de leur droit de vote et d'éligibilité. C'est aussi, et surtout, mettre à profit notre expertise et faire preuve de créativité et d'innovation en vue d'offrir des services toujours mieux adaptés et de meilleure qualité.

Cette vision affirme aussi notre engagement à toujours mieux servir la démocratie québécoise à travers l'un de ses fondements : la tenue d'élections libres et justes. Être au service de la démocratie, c'est nous assurer de préserver l'intégrité des élections et l'équité du processus pour toutes les personnes qui y participent. C'est aussi contribuer à informer les électrices et les électeurs et à les sensibiliser à l'importance de participer au processus électoral et, plus largement, à la vie démocratique de notre société.



Nos valeurs

L'impartialité et l'indépendance
dans l'exercice de nos fonctions.

L'intégrité
dans l'administration des élections.

La transparence
dans l'ensemble de nos activités.

L'équité
dans nos décisions et nos actions.

La compétence
dans l'exécution de nos mandats.

Impartialité



Indépendance



Intégrité



Transparence

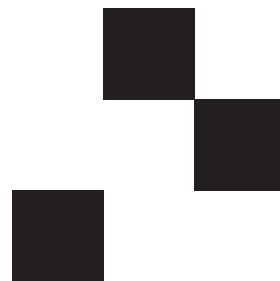


Équité



Compétence





CONTEXTE

Le cycle de planification stratégique 2019-2023 s’amorce à la suite de l’élection d’un gouvernement majoritaire au Québec. En vertu de la *Loi électorale*, les prochaines élections générales devraient avoir lieu dans quatre ans, soit en 2022. Ces quatre années correspondent, à peu de chose près, au temps dont nous disposons pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce plan stratégique et qui sont exposés plus loin. Derrière un calendrier somme toute bien établi et ponctué, notamment, par les prochaines élections générales aux différents paliers, plusieurs impondérables demeurent. En effet, les projets de réforme qui figurent au programme de l’Assemblée nationale récemment élue pourraient avoir des incidences majeures sur notre feuille de route. Ainsi, dans la réalisation de notre plan stratégique, nous devons tenir compte non seulement des élections qui pourraient être déclenchées, mais aussi de ces importants projets de modifications législatives.

LES ÉLECTIONS À VENIR

Depuis 2013, avec l'adoption de la *Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe*, l'échéance des élections générales est fixée par les différentes lois électorales, et ce, à tous les paliers électifs. Ainsi, trois élections générales se profilent à l'horizon 2019-2023 :

- Les ***élections générales scolaires***, reportées au 1^{er} novembre 2020 ;
- Les ***élections générales municipales***, prévues pour le 7 novembre 2021 ;
- Les ***élections générales provinciales***, prévues pour le 3 octobre 2022.

Ce calendrier pourrait néanmoins évoluer en fonction des modifications qui pourraient être apportées aux lois électorales ou encore en raison d'une dissolution hâtive de la législature québécoise. De plus, des élections partielles peuvent être déclenchées à tout moment et à tous les paliers, en fonction des postes à pourvoir. Ces événements, quels qu'en soient le nombre et l'ampleur, constitueront l'épine dorsale de notre calendrier et auront inévitablement des effets sur les projets que nous entreprendrons.

LES PROJETS DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

Si la date de certaines élections, notamment partielles, demeure hypothétique, la plus grande part d'inconnu est liée au travail des personnes élues et aux modifications qu'elles souhaiteront apporter aux lois électorales. Alors que le cycle de planification stratégique 2009-2014 avait été marqué par l'adoption d'un nombre imposant de lois modifiant la législation électorale, le cycle 2014-2019 a été

beaucoup plus calme, avec l'adoption de quatre lois². Ces dernières ont toutefois eu des incidences importantes sur le travail de notre institution, notamment en augmentant nos pouvoirs de vérification et d'enquête en matière de financement des partis politiques.

Le cycle de planification stratégique 2019-2023 s'annonce, pour sa part, porteur de changements majeurs. En effet, des questions fondamentales sont susceptibles de se retrouver à l'ordre du jour des législateurs, telles que la réforme du mode de scrutin, la tenue des élections scolaires et la mise à l'essai d'un mode de votation électronique. Quels que soient les chantiers qui seront menés, ils sont susceptibles de modifier durablement le paysage électoral québécois. Comme administration électorale, nous nous assurerons de mettre notre expertise à la disposition des personnes élues en vue d'éclairer la prise de décision. Si des modifications étaient apportées, nous aurions aussi un rôle important à jouer dans leur application.

Outre ces projets de modification, dont l'issue est pour l'heure incertaine, des tendances à plus long terme marquent aussi notre environnement et représentent des enjeux dans l'exercice de notre mission. C'est d'abord en réponse à ces enjeux que le *Plan stratégique 2019-2023* a été élaboré. Par les orientations et les objectifs que nous avons définis, nous souhaitons contribuer à l'amélioration du processus électoral, fondement de notre démocratie représentative.

2. *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraude ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics ; Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, concernant notamment le financement politique ; Loi donnant suite aux recommandations de la Commission Charbonneau en matière de financement politique ; et Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance.*



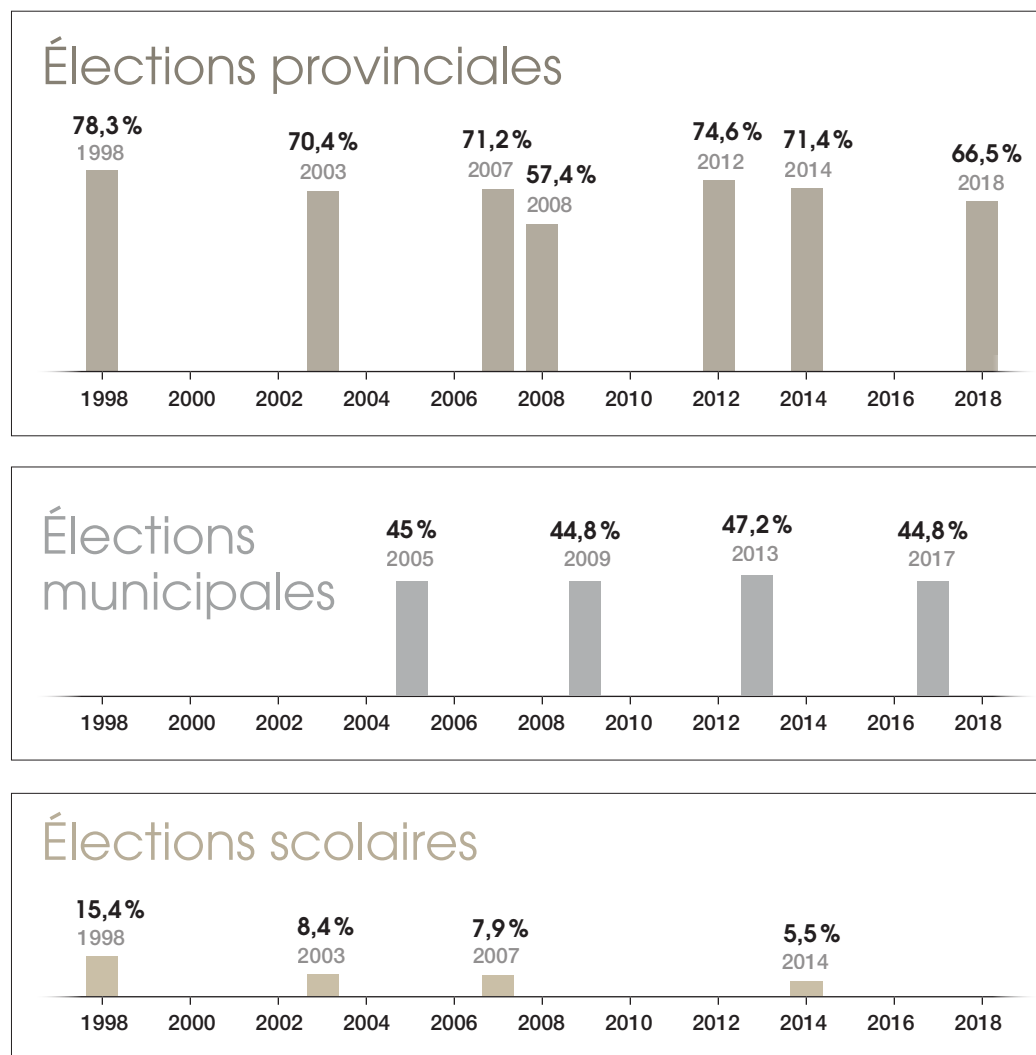
DES CITOYENNES ET CITOYENS INFORMÉS ET ENGAGÉS

Au Québec comme ailleurs dans le monde, la participation électorale connaît une certaine diminution. Lors des dernières élections générales provinciales, le 1^{er} octobre 2018, le taux de participation s'est établi à 66,5 %. Cela signifie qu'environ un électeur sur trois n'a pas exercé son droit de vote. Dans l'histoire récente du Québec, c'est la deuxième fois que le taux de participation aux élections générales provinciales est sous la barre des 70 % ; la première fois, c'était en 2008, alors qu'il a atteint un plancher historique de 57,4 %. Parallèlement à cette tendance, la participation demeure généralement plus faible aux élections générales municipales et scolaires, avec des taux de participation moyens qui se situent respectivement sous la barre des 50 et des 10 %.

Ces données (graphique 1) témoignent du défi que présente l'engagement des électrices et des électeurs envers le processus électoral et la démocratie représentative. Elles permettent aussi de constater que le palier électif et les enjeux qui y sont associés semblent particulièrement déterminants dans la décision d'aller voter. D'autres facteurs ont aussi une incidence importante sur la participation électorale : le profil sociodémographique des électrices et des électeurs, leurs connaissances, les informations dont ils disposent de même que leurs attitudes envers la démocratie, les élections et la politique en général.

GRAPHIQUE 1

TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES DEPUIS 1998



Au palier provincial, les recherches menées montrent que la baisse de participation est plus importante chez les jeunes, particulièrement depuis le début des années 2000³. Deux phénomènes permettent d'expliquer cet écart grandissant. D'abord, les jeunes votent moins que leurs aînés, toutes époques confondues. De plus, chaque nouvelle génération d'électeurs vote moins que la précédente, une tendance qui semble plus marquée en région⁴. D'autres caractéristiques sociodémographiques peuvent également avoir une incidence sur le vote, dont le niveau de scolarité, le revenu ou le fait d'avoir obtenu sa citoyenneté récemment.

Au-delà du profil des électrices et des électeurs, les connaissances et les informations dont ils disposent constituent aussi des facteurs déterminants pour l'exercice du droit de vote. En effet, une bonne compréhension de notre régime politique, de notre système électoral, du rôle des personnes élues et des enjeux à chaque palier électif, de même que la connaissance des options politiques offertes, sont autant d'éléments qui peuvent faciliter le choix des électrices et des électeurs. L'acquisition de connaissances politiques générales procède d'un apprentissage à long terme, qui doit s'amorcer avant le premier vote. Or, au Québec, cette matière n'a jamais été formellement intégrée au programme scolaire ; le développement de ces connaissances dépend donc fortement du

3. Justin Savoie, François Gélneau et Éric Montigny, *Note de recherche sur la participation électorale sur la période 1985-2014. Une étude régionale*, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, 2016, p. 2.

4. *Ibid.*, p. 3.

milieu social et familial. Les citoyennes et citoyens nouvellement arrivés au Québec doivent également disposer des conditions pour développer ces connaissances et bénéficier pleinement de leurs nouveaux droits. De plus, la connaissance des options politiques doit être actualisée à chaque élection. Aussi, il est important que les électrices et les électeurs puissent avoir facilement accès à une information juste et compréhensible afin de connaître les propositions et les engagements des partis politiques et des personnes candidates.

Nous l'avons évoqué précédemment : l'engagement des électrices et des électeurs dépend aussi de leur attitude par rapport à la démocratie, à la politique et aux élections. Or, nous remarquons, chez une partie de la population, particulièrement chez les non-votants, un certain cynisme et une désaffection à l'égard des institutions publiques, de la politique et des personnes qui y évoluent. Parallèlement à cette perte de confiance et à ce désengagement, certains citoyens font le choix de s'investir plus activement. En effet, le nombre de candidatures est en hausse aux élections provinciales, particulièrement depuis 2012. Cette volonté d'engagement peut également prendre d'autres formes et emprunter des modes d'action plus directs. La consultation publique, par exemple, constitue une piste de solution intéressante, tant pour les citoyennes et citoyens que pour les institutions. Cette forme de participation favorisant le dialogue entre les citoyens et les autres parties prenantes au processus électoral peut permettre de mieux répondre aux attentes de ces mêmes personnes et d'améliorer le processus, non seulement pour les personnes qui y participent déjà, mais aussi pour celles qui restent en marge.

Orientation 1

Exercer notre leadership pour accroître la participation électorale et favoriser la culture démocratique

Comme administration électorale du Québec, nous croyons avoir un rôle important à jouer en ce qui concerne l'information aux citoyennes et citoyens et leur engagement envers le processus électoral et la démocratie représentative. Ainsi, en cohérence avec notre mission, nous souhaitons être un acteur clé de la promotion de la participation électorale et du développement de la culture démocratique chez les citoyens de tous âges. Au cours du cycle 2019-2023, il s'agira de l'une des trois grandes orientations qui guideront nos actions. Afin de mener à bien cette tâche importante, nous souhaitons conjuguer nos efforts à ceux d'autres acteurs de la société qui peuvent, eux aussi, exercer une influence sur la volonté des citoyennes et citoyens de s'informer et de participer. Ces partenariats ou collaborations nous permettront de mieux comprendre les dynamiques de la participation et d'agir concrètement sur les principaux facteurs relevant de notre mission. Notre leadership s'exercera autour de deux axes : la participation électorale et la culture démocratique.

AXE 1 Participation électorale

Objectif 1.1 Promouvoir la participation électorale

Les taux de participation connaissent une tendance à la baisse aux élections provinciales et demeurent plutôt bas aux élections municipales et scolaires. Or, la vitalité de notre démocratie représentative repose notamment sur l'engagement des électrices et des électeurs. Devant ce constat, nous souhaitons, au cours du cycle 2019-2023, continuer à promouvoir la participation électorale à tous les paliers électifs. Ainsi, nous adopterons des mesures et des initiatives pour sensibiliser les électrices et électeurs à l'importance d'exercer leurs droits électoraux. En vue de toujours mieux cibler nos actions, nous suivrons l'évolution des taux de participation et étudierons les facteurs en cause. Nous mesurerons également l'effet de nos campagnes d'information et de sensibilisation sur la décision des électrices et électeurs d'aller voter.

Indicateur	Cible
Nombre de mesures ou d'initiatives déployées pour promouvoir la participation électorale	6 sur 4 ans
Pourcentage d'électrices et d'électeurs qui ont affirmé que nos campagnes de communication ont eu un effet positif sur leur intention d'aller voter	50 % Valeur de départ : 46 %

AXE 2 Culture démocratique

Objectif 1.2 Contribuer au développement des connaissances démocratiques

Il nous importe de contribuer au développement des connaissances démocratiques des électrices et des électeurs actuels et futurs. La connaissance du régime politique, du système électoral, du rôle des personnes élues et des enjeux de chaque palier nous semble essentielle au maintien d'une culture démocratique forte et, conséquemment, à la participation des citoyennes et citoyens. Avec cet objectif en tête, nous poursuivrons nos programmes d'éducation à la démocratie destinés aux nouveaux et aux futurs électeurs et électrices en vue de les préparer le mieux possible à l'exercice de leurs droits. Nous accentuerons également nos activités auprès des électeurs actuels, pour qu'ils aient accès à toutes les informations et connaissances nécessaires à leur participation. Nous nous assurerons aussi de l'amélioration continue de nos programmes en nous appuyant sur les évaluations effectuées, sur nos partenariats de même que sur les nouvelles initiatives dans le domaine.

Indicateur	Cible	
Nombre de mesures de diffusion des connaissances offertes	7 sur 4 ans	
Nombre d'initiatives favorisant le développement de la culture démocratique	4 sur 4 ans	
Taux de pénétration des programmes d'éducation à la démocratie dans les écoles primaires et secondaires	VOX POPULI	ÉLECTEURS EN HERBE
	15 % des écoles Valeur de départ : 11 %	35 % des écoles Valeur de départ : 25 %
Taux de satisfaction des personnes ayant participé aux programmes offerts en milieu scolaire	VOX POPULI	ÉLECTEURS EN HERBE
	90 % Valeur de départ : 80 %	95 % Valeur de départ : 90 %

Objectif 1.3 Favoriser la consultation dans l'exercice de notre mission

La culture démocratique s'exprime à travers la volonté et la capacité des citoyennes et citoyens de prendre une part active à la vie démocratique de leur société. Afin d'encourager le développement de cette culture, nous souhaitons miser sur la consultation publique. Nous espérons ainsi offrir aux électrices et aux électeurs une façon supplémentaire de contribuer au processus électoral. Au cours du cycle 2019-2023, nous favoriserons donc la consultation des électeurs, mais aussi d'autres acteurs du processus, en vue de nous appuyer sur leurs expériences, leurs attentes et leurs besoins dans l'exercice de notre mission. Ces consultations pourront prendre différentes formes et s'intéresser à toute question relative au système électoral. Elles nous permettront non seulement d'améliorer nos services, mais aussi d'appuyer et d'enrichir nos recommandations au législateur pour faire évoluer le processus électoral au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise. En outre, ces consultations pourront contribuer à une connaissance plus fine du processus électoral chez les personnes participantes.

Indicateur	Cible
Nombre de consultations menées	4 par année
Nombre de propositions issues des consultations mises en œuvre ou reprises sous forme de recommandations officielles	15 sur 4 ans



UN PROCESSUS ÉLECTORAL ADAPTÉ ET ACTUALISÉ

Depuis son adoption, en 1945, la *Loi électorale* – et le processus qu’elle encadre – a évolué à bien des égards. Élargissement des droits de vote et d’éligibilité, dépolitisation et professionnalisation de l’administration des élections, développement de la liste électorale permanente et des différentes options pour voter, encadrement du financement politique et des dépenses électorales : plusieurs modifications ont été apportées à la *Loi* au fil du temps. Les lois électorales municipales et scolaires ont, elles aussi, connu des modifications importantes, souvent à la suite de changements à la loi provinciale. Cette évolution constante du processus électoral est essentielle pour qu’il demeure en phase avec les besoins et les attentes de la société québécoise et pour répondre aux nouveaux enjeux qui émergent dans la sphère publique.

Les services que nous offrons lors d’élections ont pour objectif de toujours mieux répondre aux attentes des électrices et des électeurs. Lors des élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018, le taux de satisfaction moyen était de 9,1 sur 10 pour les services offerts dans les bureaux de vote et de 8,0 sur 10 pour les services d’information⁵. Les électrices et les électeurs apprécient

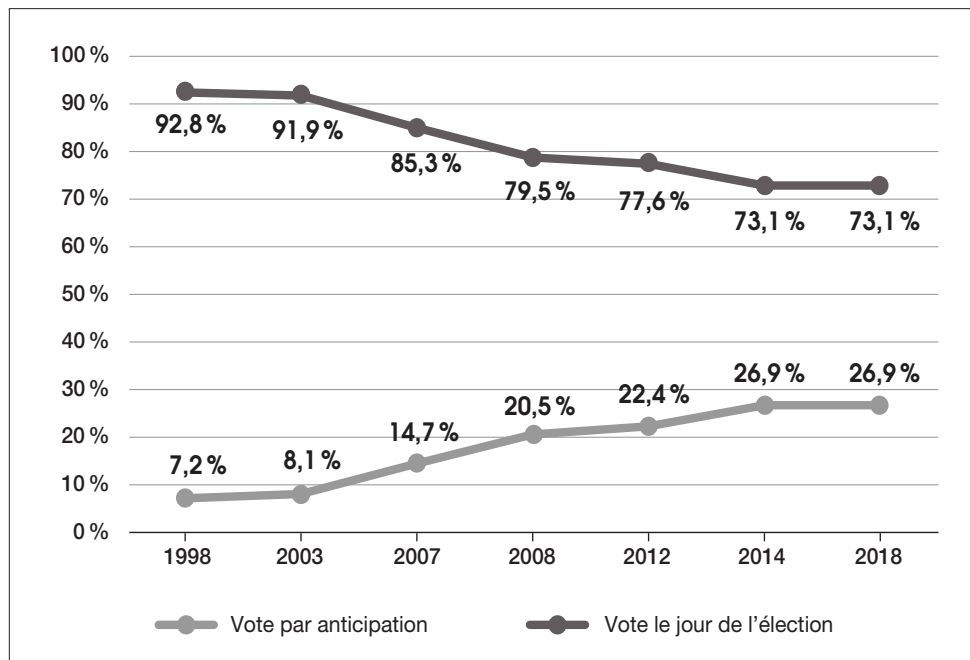
5. BIP Recherche, *Évaluation de la satisfaction des citoyens du Québec à la suite des élections générales du 1^{er} octobre 2018*, 2018, p. 13 à 24 et 41 à 44.

spécialement les jours et les heures d'ouverture des bureaux de vote de même que le fait d'avoir plusieurs options pour voter⁶. Cette possibilité de choisir le moment et le lieu du vote semble d'ailleurs convenir à un nombre croissant de personnes, puisque les taux de vote par anticipation sont en hausse continue (graphique 2). En 2018, cette hausse s'est aussi observée dans les bureaux des directrices et directeurs du scrutin, qui ont connu une affluence sans précédent, occasionnant même des temps d'attente prolongés pour certains électeurs.

Ce changement témoigne non seulement de l'intérêt des électrices et des électeurs pour une plus grande flexibilité dans le choix du lieu et du moment du vote, mais aussi du besoin constant d'adapter et d'actualiser nos services pour satisfaire une population dont les besoins évoluent. Les différentes modalités de vote qui ont été ajoutées depuis le début des années 2000 ont en effet contribué à répondre à la plus grande mobilité des électeurs et à faire face au vieillissement de la population. Néanmoins, des améliorations sont possibles pour faciliter davantage l'accès au vote, que ce soit par l'uniformisation et la simplification des services existants ou par l'ajout de nouvelles options. Le développement des technologies de l'information et des communications, particulièrement, ouvre des avenues intéressantes, tant pour le vote que pour l'information aux électrices et aux électeurs. De même, ces technologies permettent d'envisager des améliorations pour faciliter la participation des personnes candidates.

6. Par exemple, le vote le jour de l'élection, le vote par anticipation et le vote au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin. (*Ibid.*, p. 45.)

GRAPHIQUE 2 RÉPARTITION DU VOTE DEPUIS 1998



Si cette évolution des services est primordiale pour assurer la qualité du processus électoral, les adaptations nécessaires pour le maintien de l'intégrité de ce processus le sont tout autant. Depuis 2010, c'est surtout sur ce plan que les lois électorales ont été modifiées, notamment devant les défis que présentait l'encadrement du financement des partis politiques et des dépenses électorales. Ces modifications visaient essentiellement à assurer une plus grande équité

entre les acteurs politiques et à accroître leur transparence à cet égard. Ce faisant, elles ont aussi renforcé le double rôle de notre institution, comme éducateur et vérificateur, à tous les paliers électifs. Ces changements législatifs successifs ont modifié en profondeur le régime de financement politique québécois. À la suite de cette évolution des règles en vigueur, l'information et la sensibilisation des acteurs politiques qui y sont assujettis sont particulièrement importantes. En effet, les règles doivent d'abord être connues et bien comprises pour être appliquées adéquatement.

Les paragraphes qui précèdent illustrent combien la qualité du processus électoral dépend de l'évolution des lois qui l'encadrent. Cette situation s'explique par le caractère particulier de ces lois, qui doivent être suffisamment précises pour assurer la transparence du processus. Par conséquent, les améliorations les plus significatives nécessitent une décision des représentants élus à l'Assemblée nationale. Bien que les lois électorales aient été modifiées à de nombreuses reprises au fil du temps, elles n'ont pas été révisées dans leur ensemble depuis plusieurs années. Ainsi, certaines dispositions qui ont pu être utiles à l'organisation des élections, à une certaine époque, peuvent aujourd'hui freiner l'amélioration des services. Par ailleurs, le développement des technologies de l'information et des communications et leur utilisation croissante soulèvent de nombreuses questions auxquelles les lois électorales doivent répondre : encadrement des dépenses des intervenants particuliers, protection des données personnelles, utilisation des technologies pour le vote. Le cadre législatif devra donc être adapté et actualisé pour répondre à ces différents défis.

Orientation 2

Agir pour améliorer le processus électoral au bénéfice des électrices, des électeurs et de tous les acteurs

L'évolution des lois électorales dépend certes de l'Assemblée nationale. Néanmoins, puisque nous sommes responsables d'appliquer la *Loi électorale* et d'accompagner les acteurs municipaux et scolaires lors d'élections, nous bénéficions d'un regard privilégié sur le processus électoral. Nous avons donc le pouvoir d'agir, dans le cadre de ces lois, pour améliorer le processus au bénéfice des électrices, des électeurs et de toutes les personnes qui y participent. Ces possibilités d'action constitueront la pierre angulaire de notre deuxième grande orientation stratégique pour le cycle 2019-2023. Nous veillerons à prendre en compte les propositions et les avis recueillis auprès des différentes parties prenantes du processus. Forts de ces perspectives variées, nous agirons principalement autour de deux axes : d'une part, nous améliorerons la qualité du processus électoral, à travers les services et les outils que nous offrons ; et, d'autre part, nous contribuerons à l'évolution du cadre législatif, à l'aide des recommandations que nous formulerons.

AXE 1 Qualité du processus électoral

Objectif 2.1 Faciliter l'exercice des droits électoraux

La qualité du processus électoral repose en partie sur son accessibilité : en effet, tous ceux et celles qui souhaitent y prendre part doivent pouvoir le faire. Les électrices et les électeurs sont généralement satisfaits des services que nous leur offrons. Néanmoins, nous pouvons faciliter davantage l'exercice des droits électoraux, un objectif que nous poursuivrons au cours du cycle 2019-2023. Ainsi, nous développerons de nouveaux services à l'intention des électrices, des électeurs et des personnes candidates pour favoriser l'accessibilité. Ces services pourront être liés à l'information, à l'inscription sur la liste électorale, au vote ou au processus de mise en candidature. Nous améliorerons aussi les services existants, entre autres pour garantir des temps d'attente raisonnables, quel que soit l'endroit de vote. Nous nous assurerons également que les électrices et électeurs connaissent bien les services dont ils peuvent se prévaloir, particulièrement en ce qui a trait aux différentes options pour voter. Enfin, nous continuerons à suivre l'évolution de la satisfaction des électeurs, pour mieux comprendre leurs attentes et leurs besoins et y répondre adéquatement.

Indicateur	Cible
Nombre de services développés ou améliorés favorisant l'accessibilité	7 sur 4 ans
Temps d'attente pour certaines modalités de vote (vote dans les bureaux des directeurs du scrutin et dans les établissements d'enseignement)	Maximum de 15 minutes
Taux de connaissance moyen des modalités de vote	60 % Valeur de départ : 56 %
Taux de satisfaction des électrices et électeurs à l'égard de l'information reçue	85 % Valeur de départ : 80 %
Taux de satisfaction des électrices et électeurs à l'égard des services offerts	91 % Valeur de départ : 91 %

Objectif 2.2 Renforcer le soutien aux acteurs pour viser le respect des règles

La qualité du processus électoral repose aussi sur le respect des règles qui ont été définies pour en assurer l'intégrité, l'équité et la transparence. Les lois électorales ont connu d'importantes modifications au cours des dernières années, entraînant une certaine complexification du travail politique. Nous avons un rôle primordial à jouer pour nous assurer que les règles sont connues, comprises et bien appliquées. C'est pourquoi nous souhaitons renforcer le soutien que nous offrons aux acteurs politiques, particulièrement à ceux et celles qui entrent en fonction. Cet accompagnement se traduira principalement par l'amélioration constante de la formation et des outils que nous leur offrons. En contribuant à une meilleure compréhension des règles, nous favoriserons leur respect.

Indicateur	Cible
Pourcentage des nouveaux acteurs formés	100 %
Nombre d'outils d'accompagnement produits ou améliorés	8 sur 4 ans

AXE 2 Évolution du cadre législatif

Objectif 2.3 Proposer des améliorations aux lois électorales

Pour que le processus électoral demeure adapté aux attentes de la société québécoise, les lois électorales doivent sans cesse évoluer. S'il appartient aux personnes élues de décider de ces modifications, nous avons néanmoins un important pouvoir de recommandation. Au cours du cycle 2019-2023, nous continuerons de faire usage de ce pouvoir en proposant des améliorations aux lois électorales. Nous aurons toujours à l'esprit de mieux servir les électrices, les électeurs et les autres actrices et acteurs de la démocratie québécoise. Nous nous assurerons des effets des améliorations envisagées en réalisant des projets pilotes. Nous veillerons également à faire connaître nos recommandations sur les différentes tribunes dont nous disposons, pour qu'elles trouvent un écho le plus rapidement possible auprès des personnes élues. Enfin, nous continuerons de collaborer avec ces dernières dans les modifications ou réformes qu'elles entreprendront en matière électorale.

Indicateur	Cible
Nombre de projets pilotes mis en place	2 sur 4 ans
Proportion des recommandations du directeur général des élections qui ont conduit à une modification législative ou réglementaire	100 %

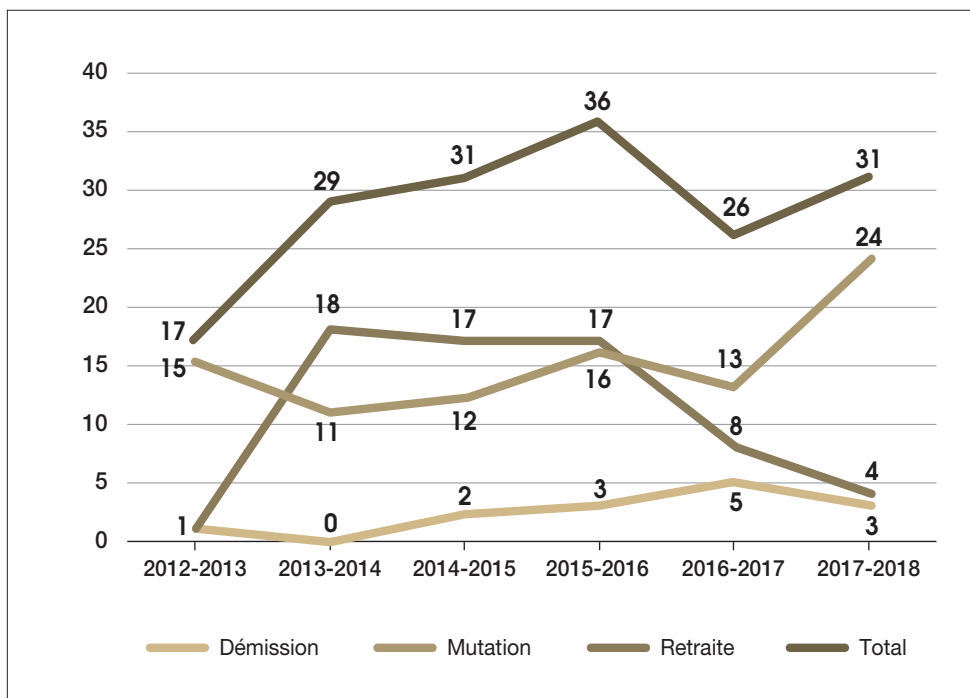


UNE INSTITUTION PERFORMANTE ET INNOVANTE

La performance de notre institution, de même que notre capacité à innover, repose sur la mobilisation et l'expertise de nos équipes, dans nos bureaux principaux comme dans les 125 circonscriptions du Québec. Or, Élections Québec n'échappe pas aux défis que posent les changements démographiques et la transformation du marché de l'emploi : retraite d'une importante cohorte de travailleuses et de travailleurs, émergence de nouvelles attentes par rapport au milieu du travail et contexte de plein emploi que connaît le Québec actuellement. Ces facteurs contribuent aux difficultés liées au recrutement et à la rétention du personnel ainsi qu'au maintien et à la consolidation de l'expertise institutionnelle.

Pour notre institution, ces défis se manifestent de différentes façons. Soulignons d'abord la vague de départs à la retraite que nous avons connue récemment. En quatre ans seulement, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2017, plus du quart de nos effectifs ont pris leur retraite. Le personnel d'Élections Québec est aussi plus mobile : en effet, en 2017-2018, les départs en mutation ont atteint un sommet, pour s'établir à 24 (graphique 3). Étant donné que notre travail s'organise autour d'un cycle électoral de quatre ans, cette situation pose avec encore plus d'acuité le défi du transfert et du développement continu de l'expertise. Par ailleurs, l'élargissement de certains de nos mandats, au cours des dernières années, a entraîné une hausse de la charge de travail dans différentes unités administratives. Nos besoins de personnel et le défi de retenir les talents au sein de notre institution s'en trouvent donc accentués.

GRAPHIQUE 3 NOMBRE DE DÉPARTS DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2012⁷



7. Au moment de mettre sous presse, le nombre de départs pour l'année 2018-2019 n'était pas disponible.

Parallèlement à ces défis inhérents au marché de l'emploi, les milieux de travail se transforment pour mieux répondre aux attentes des membres du personnel et pour accroître l'efficacité des équipes. En effet, les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et des communications, notamment, permettent de repenser les façons d'organiser le travail pour favoriser une meilleure collaboration et offrir plus de flexibilité aux employées et employés. Bien que ces préoccupations concernent d'abord le fonctionnement interne d'une organisation, elles peuvent avoir une incidence directe sur la mobilisation du personnel et, par conséquent, sur la qualité des services offerts à la population. Ainsi, un nombre croissant d'entreprises privées ou même d'organisations publiques choisissent d'adopter des pratiques de travail qui rendent leur organisation plus attrayante sur le marché de l'emploi. C'est d'ailleurs l'un des axes de la *Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023* de la fonction publique québécoise.

Pour Élections Québec, il est également temps de repenser certaines pratiques. Plusieurs des outils développés ou des façons de faire qui seront mises en place promettent de répondre aux défis que nous rencontrons : la division de nos équipes dans trois édifices différents, l'éloignement d'une partie du personnel dans les circonscriptions, la nature cyclique de certains de nos mandats et le renouvellement accéléré de notre personnel. En répondant à ces problématiques, nous améliorerons notre performance à long terme de même que notre capacité à innover dans l'exercice de notre mission.

Orientation 3

Miser sur un environnement de travail dynamique et engageant

Pour mener à bien notre mission, la mobilisation de notre personnel et l'efficacité de nos équipes de travail sont nos atouts les plus précieux. Dans un marché de l'emploi compétitif comme celui que nous connaissons actuellement, il nous faut redoubler d'efforts pour nous démarquer, comme employeur, en vue d'attirer et de retenir les talents nécessaires au bon déroulement et à l'intégrité du processus électoral. C'est à cette fin qu'au cours du cycle 2019-2023, nous miserons sur un environnement de travail dynamique et engageant pour mobiliser notre personnel et faciliter son travail. Cette troisième orientation est la clé de voûte des deux autres : sans elle, nous ne pouvons aspirer à mieux servir les citoyennes et citoyens et à favoriser la participation électorale et la culture démocratique. Pour dynamiser notre milieu de travail et favoriser la rétention du personnel, nous nous inspirerons des meilleures pratiques dans le domaine. Nos interventions s'orchestreront autour de deux axes principaux : l'optimisation de nos pratiques internes et la mobilisation du personnel.

AXE 1 Pratiques internes

Objectif 3.1 Optimiser nos façons de faire en s'appuyant sur le travail collaboratif

Le milieu du travail se transforme pour mieux répondre aux attentes des membres du personnel et pour accroître l'efficacité des pratiques internes. Au cours du cycle 2019-2023, nous optimiserons nos façons de faire en nous appuyant principalement sur le travail collaboratif. Ainsi, nous mettrons des outils (numériques, entre autres) à la disposition du personnel et nous développerons des initiatives pour favoriser la collaboration et une meilleure circulation de l'information entre les équipes situées à Québec et avec celles qui sont à pied d'œuvre dans les 125 circonscriptions. De plus, nous instaurerons des moyens pour flexibiliser le travail, non seulement pour accroître notre efficience, mais aussi pour favoriser la conciliation travail et vie personnelle. Nous nous assurerons d'être à l'écoute des préoccupations et des besoins de notre personnel et d'y répondre le mieux possible, ce qui nous permettra de maximiser les retombées positives.

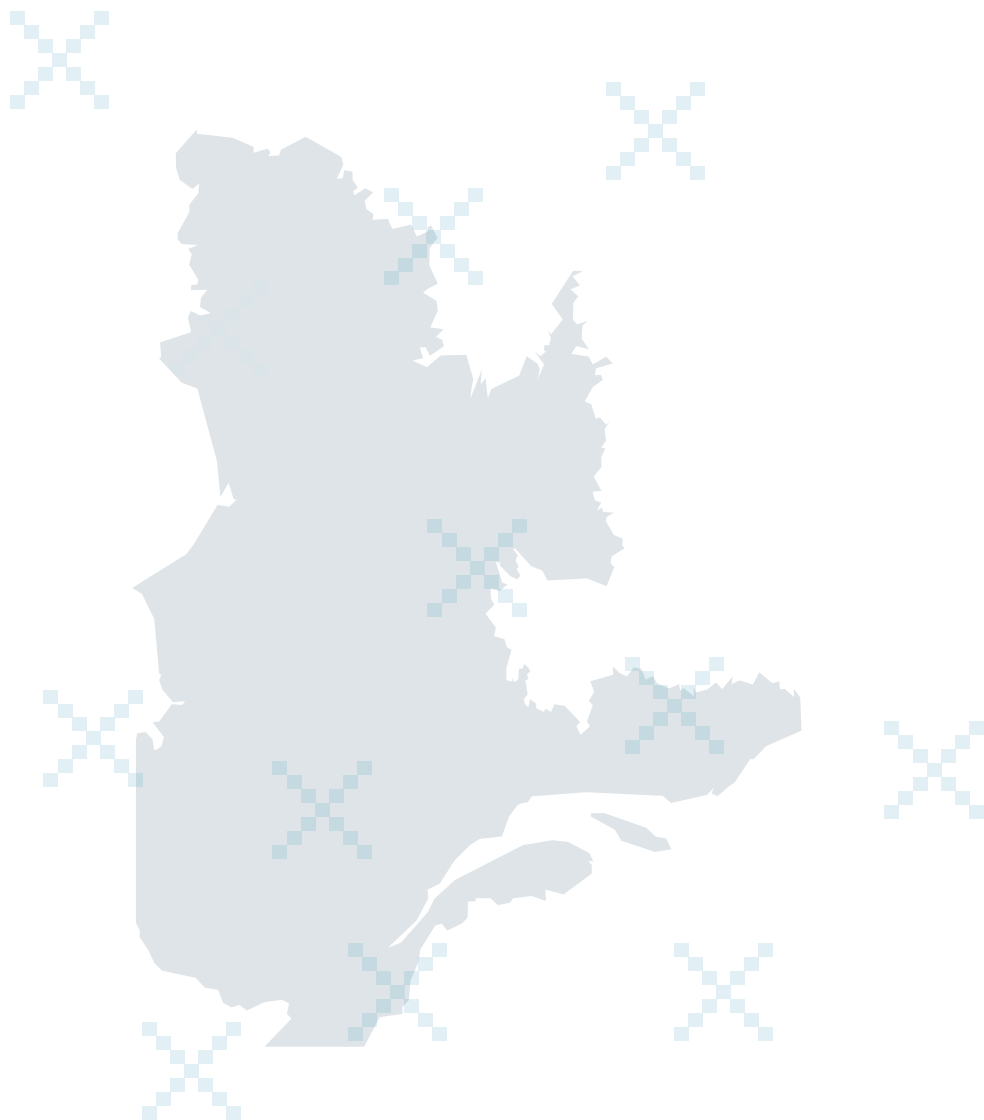
Indicateur	Cible
Nombre de mesures déployées favorisant la collaboration	8 sur 4 ans
Nombre de moyens mis en place pour flexibiliser le travail	3 sur 4 ans

AXE 2 Mobilisation du personnel

Objectif 3.2 Accroître la mobilisation du personnel et le développement de l'expertise

Au cours des dernières années, notre institution a connu un important renouvellement de son personnel, d'abord en raison de nombreux départs à la retraite, puis de la mobilité croissante des effectifs. Une telle situation présente un risque pour le maintien de notre performance. Dans ce contexte, nous souhaitons accroître la mobilisation du personnel et le développement de l'expertise. Les mesures mentionnées précédemment pour encourager la collaboration et flexibiliser le travail, en permettant de mieux répondre aux attentes des employées et des employés, pourront contribuer à leur mobilisation. Nous mènerons par ailleurs des évaluations pour mieux comprendre comment agir le plus efficacement possible, tant en ce qui a trait aux différents leviers de mobilisation qu'au développement continu de l'expertise. Les résultats de ces évaluations guideront nos actions au cours des quatre prochaines années.

Indicateur	Cible
Taux de mobilisation des membres du personnel	À déterminer après le 1 ^{er} sondage
Taux des membres du personnel qui considèrent avoir l'expertise pour réaliser leur travail	À déterminer après la 1 ^{ère} évaluation





Commission de la représentation
électorale du Québec

Qui nous sommes

Une institution neutre et indépendante

La Commission de la représentation électorale a pour mission d'établir la carte électorale du Québec – et, au besoin, celles des municipalités et des commissions scolaires – en favorisant la consultation des citoyennes et citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

Nous avons également pour mission de nous assurer de l'application des chapitres de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de la *Loi sur les élections scolaires* liés à la division des territoires municipaux et scolaires en districts électoraux et en circonscriptions électorales. Enfin, nous remplissons tout autre mandat que peut nous confier l'Assemblée nationale.

La Commission est une institution indépendante qui agit en toute neutralité et impartialité. Elle relève directement de l'Assemblée nationale et le mode de nomination de ses commissaires exige l'accord des deux tiers des députées et députés de l'Assemblée nationale.

Notre mission

L'ÉTABLISSEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC

La *Loi électorale* nous confie le mandat d'établir la délimitation des circonscriptions électorales provinciales. Comme le prévoit la *Loi*, nous procédons à une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales après la seconde élection générale qui suit la dernière délimitation effectuée. La carte électorale doit être établie en tenant compte de l'égalité du vote des électrices et des électeurs et du respect des communautés naturelles.

La *Loi* prévoit la tenue d'auditions publiques pour que nous puissions entendre les représentations des citoyennes, citoyens, députées, députés et organismes intéressés. Ce n'est qu'après avoir analysé les représentations qui nous sont faites que nous délimitons les circonscriptions électorales.

LE SOUTIEN À L'ÉLABORATION DES CARTES ÉLECTORALES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et la *Loi sur les élections scolaires*, les municipalités et les commissions scolaires sont responsables de procéder à la division de leur territoire à des fins électorales. Nous nous assurons cependant que les municipalités et les commissions scolaires disposent du soutien nécessaire pour effectuer cette tâche : nous leur offrons des séances de formation ainsi que du soutien professionnel et technique sur la procédure de délimitation. Nous intervenons aussi lorsque les critères de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ou de la *Loi sur les élections scolaires* ne sont pas respectés ou lorsqu'il y a opposition des citoyens. Dans ce dernier cas, nous tenons une audition publique, au terme de laquelle nous pouvons effectuer nous-mêmes la division du territoire ou maintenir celle qui a été adoptée par la municipalité ou la commission scolaire.

Notre vision

Une institution à l'écoute de la population et reconnue comme une référence en matière de représentation électorale.

Par cette vision, nous exprimons notre volonté d'être proches des citoyennes et citoyens en écoutant leurs préoccupations et en leur assurant une représentation juste et équitable. Cette vision reflète également notre désir de faire connaître davantage les règles de délimitation et de partager notre expertise en matière de division du territoire à des fins électorales.

Nos valeurs

L'impartialité

dans l'exercice de nos fonctions.

L'indépendance

à l'égard du pouvoir politique.

L'équité

dans la représentation des électrices et des électeurs.

La transparence

dans nos actions et nos décisions.

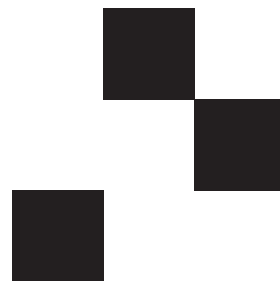
L'écoute

dans notre processus de décision.

La compétence

dans la réalisation de nos mandats.





CONTEXTE

Les 125 circonscriptions électorales actuelles, dont la délimitation et le nom ont été publiés à la *Gazette officielle du Québec* du 2 mars 2017, ont servi à la tenue des élections générales du 1^{er} octobre 2018. Selon la *Loi électorale*, les travaux en vue de l'établissement d'une nouvelle carte électorale devraient être amorcés après les prochaines élections générales, prévues en octobre 2022.

Or, l'annonce du gouvernement de modifier la *Loi électorale* afin d'introduire un nouveau mode de scrutin d'ici les prochaines élections générales pourrait nous conduire à entreprendre des travaux de délimitation plus tôt que prévu.

Le portrait de la population électorale du Québec est en constante évolution. En effet, dans certaines régions électorales, la croissance démographique est plus importante que dans d'autres, ce qui entraîne des changements dans la répartition de l'électorat sur le territoire. Afin d'assurer une représentation juste et équitable de l'ensemble des électrices et électeurs du Québec, nous demeurons à l'affût des mouvements et des tendances à cet égard.

Par ailleurs, nous verrons à nous assurer que les municipalités et les commissions scolaires bénéficient de l'appui nécessaire dans leurs travaux de division. Documentation, formation de même qu'accompagnement professionnel et technique seront mis à leur disposition afin de leur permettre de mener à bien les travaux de division de leur territoire à des fins électorales. Cet appui sera modulé en fonction des besoins des municipalités et des commissions scolaires.

Nous devons également rester à l'affût des modifications législatives susceptibles d'influer sur notre travail aux paliers provincial, municipal et scolaire. En effet, des modifications pourraient être apportées à la *Loi sur les élections scolaires*, par exemple, puisque le gouvernement a annoncé une réflexion sur la gouvernance des commissions scolaires.

Ces éléments de contexte nous ont amenés à cibler deux enjeux, sur lesquels nous souhaitons concentrer notre action pour les quatre prochaines années.

L'ÉQUITÉ DANS LA REPRÉSENTATION

La représentation juste et équitable des électrices et des électeurs demeure l'enjeu fondamental de notre mission. Comme l'ont démontré les derniers exercices de révision de la carte électorale du Québec, nous devons répondre à des défis de taille, qui sont notamment liés à la répartition inégale de la population sur le territoire québécois et aux tendances démographiques. De plus, la population a un fort attachement à son milieu de vie; c'est pourquoi nous devons également tenir compte des communautés naturelles.

À cet effet, nous continuerons de mettre en place les outils nécessaires afin de permettre à la population de faire entendre ses préoccupations à l'égard de nos travaux. L'interaction avec les citoyennes et les citoyens est essentielle dans la réalisation de nos mandats. Nous devons également veiller à fournir le soutien nécessaire à nos partenaires des paliers municipaux et scolaires, qui doivent réaliser un mandat similaire.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Afin de pouvoir accomplir notre travail, nous devons nous assurer que les partenaires et la population sont bien informés.

Pour ce faire, nous diffusons les règles qui encadrent l'exercice de délimitation. De plus, nous veillons à offrir les meilleurs outils afin de faciliter les échanges et de recueillir les commentaires de la population à l'égard de chacune des étapes prévues au processus en vue de l'établissement d'une carte électorale.

La consultation citoyenne est au cœur de nos travaux, puisque nous souhaitons concevoir une carte électorale qui assure une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs. La population peut nous transmettre ses commentaires sur les propositions de modifications pour enrichir notre réflexion ainsi que notre connaissance du territoire et des enjeux territoriaux. La participation des citoyennes et citoyens nous permet d'avoir une vision plus précise de certains enjeux locaux du Québec et du sentiment d'appartenance de la population à l'égard de son milieu de vie.

Orientation stratégique

Assurer une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs

En raison de la nature même de notre mission, nous nous assurerons que les électrices et électeurs québécois sont représentés, à tous les paliers électifs, de façon juste et équitable dans les instances démocratiques, et ce, en fonction des critères établis par la législation.

Considérant que la délimitation des territoires électoraux constitue l'une des premières étapes du processus électoral et qu'une représentation juste et équitable est essentielle au bon fonctionnement de ce processus, nous veillerons à bien faire connaître les règles et les principes régissant la division du territoire à des fins électorales.

En effet, nous prendrons les moyens nécessaires afin d'informer la population à chacune des étapes menant à l'adoption d'une nouvelle carte électorale provinciale, et ce, du début des travaux jusqu'à la décision définitive.

AXE 1 L'établissement de la carte électorale du Québec

Objectif 1.1 Réaliser les travaux relatifs à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec

La carte électorale doit être revue, de façon cyclique, pour assurer une représentation effective des électrices et des électeurs et pour tenir compte de l'évolution de la population sur le territoire.

Au cours des prochaines années, nous amorcerons les travaux en vue d'établir la prochaine carte électorale du Québec. Ces travaux comportent quatre grandes étapes : la préparation d'un rapport préliminaire, la tenue des auditions publiques, l'étude du second rapport par l'Assemblée nationale et l'établissement définitif des circonscriptions électorales.

Indicateur	Cible
Nombre d'étapes réalisées dans les délais prévus	4 étapes

Objectif 1.2 Favoriser la participation citoyenne

Afin de nourrir notre connaissance des différentes régions du Québec et des communautés qui y vivent, nous mettrons en place des outils diversifiés, efficaces et accessibles, dès le début des travaux liés à la carte électorale, qui nous permettront de recueillir les commentaires de la population.

Indicateur	Cible
Nombre de moyens de consultation utilisés	4 moyens

AXE 2 Le soutien et la formation aux paliers municipal et scolaire

Objectif 1.3 Former et soutenir les partenaires municipaux et scolaires

Comme il revient aux municipalités et aux commissions scolaires d'établir la carte électorale de leur territoire, le travail de soutien et de formation que nous effectuons au début du processus de délimitation permet de faciliter la réalisation des étapes subséquentes. Ainsi, nous offrirons des séances de formation ainsi que des outils à nos partenaires municipaux et scolaires.

Indicateur	Cible
Nombre de moyens de communication déployés pour soutenir les partenaires	4 moyens
Pourcentage des partenaires formés	100 %
Pourcentage de réponse aux demandes de soutien	100 %

**Objectif 1.4 Réaliser les analyses nécessaires à l'examen
ou à l'établissement de la carte électorale
d'une municipalité ou d'une commission scolaire**

En plus d'appuyer et de former les partenaires municipaux et scolaires, nous jouons un rôle important en matière de vérification et, s'il y a lieu, d'approbation des cartes électorales qu'ils adoptent. Ainsi, au cours des quatre prochaines années, nous nous engageons à examiner tous les règlements de division en districts électoraux et toutes les résolutions de division en circonscriptions électorales qui nous seront soumis. Si ces règlements et ces résolutions ne respectent pas les critères de délimitation ou si les citoyennes et citoyens s'y opposent, nous interviendrons selon les modalités prévues par la *Loi*.

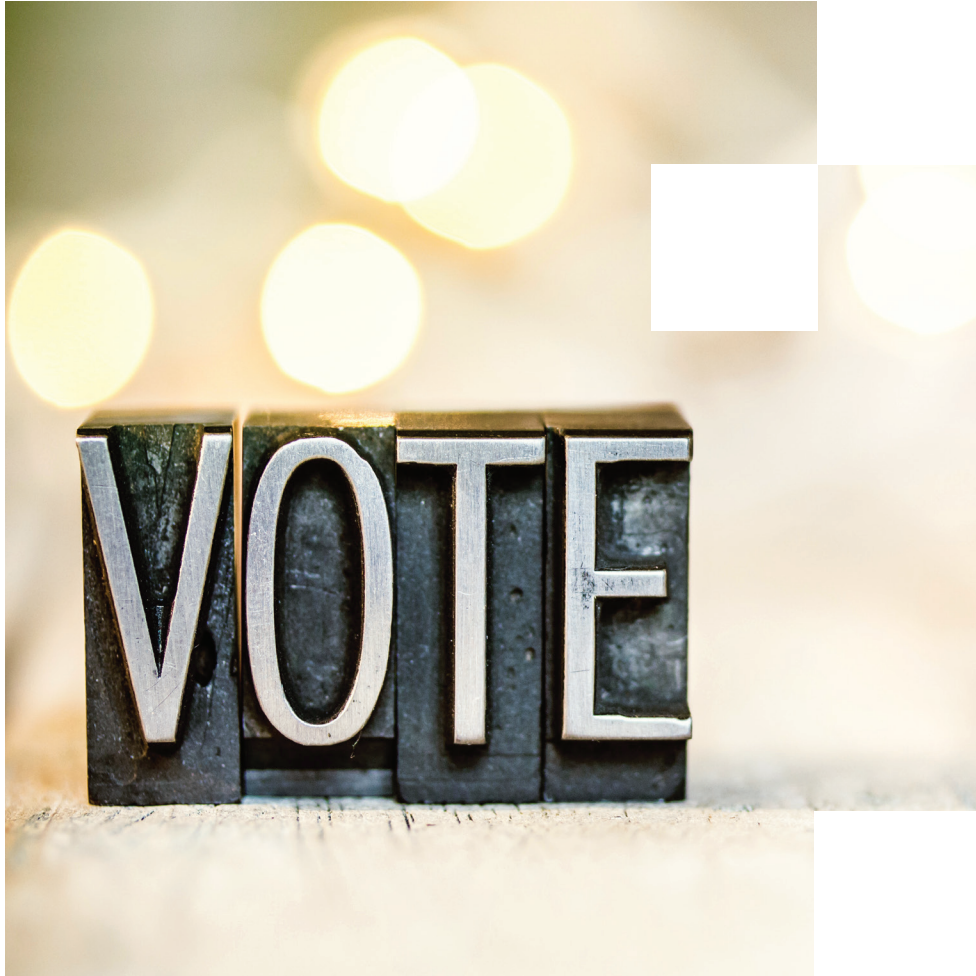
Indicateur	Cible
Pourcentage d'analyses réalisées	100 %

AXE 3 L'information et la sensibilisation

Objectif 1.5 Faire connaître les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale

Afin que le public connaisse mieux les principes et les règles de la représentation électorale, nous tiendrons des activités d'information et de sensibilisation, notamment lors de l'exercice de délimitation de la carte électorale provinciale, mais aussi dans le cadre de l'exercice de délimitation du territoire des municipalités et des commissions scolaires. Ainsi, nous mettrons en place tous les outils nécessaires à la réalisation de notre mandat.

Indicateur	Cible
Nombre de moyens d'information et de sensibilisation utilisés	3 moyens





Mission

Élections Québec est une institution neutre et indépendante qui a pour mission d'assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections et de promouvoir les valeurs démocratiques québécoises.

Vision

Une équipe compétente, créative et innovante au service des électrices, des électeurs et de la démocratie québécoise.

Valeurs

- Impartialité
- Indépendance
- Intégrité
- Transparence
- Équité
- Compétence

Des citoyennes et citoyens informés et engagés

Orientation 1

Exercer notre leadership pour accroître la participation électorale et la culture démocratique

AXE 1 PARTICIPATION ÉLECTORALE

Objectif 1.1 Promouvoir la participation électorale

Nombre de mesures ou d'initiatives déployées pour promouvoir la participation électorale 6 sur 4 ans

Pourcentage d'électrices et d'électeurs qui ont affirmé que nos campagnes de communication ont eu un effet positif sur leur intention d'aller voter 50 %

AXE 2 CULTURE DÉMOCRATIQUE

Objectif 1.2 Contribuer au développement des connaissances démocratiques

Nombre de mesures de diffusion des connaissances offertes 7 sur 4 ans

Nombre d'initiatives favorisant le développement de la culture démocratique 4 sur 4 ans

Taux de pénétration des programmes d'éducation à la démocratie dans les écoles primaires et secondaires 15 % et 35 % des écoles

Taux de satisfaction des personnes ayant participé aux programmes offerts en milieu scolaire 90 % et 95 %

Objectif 1.3 Favoriser la consultation dans l'exercice de notre mission

Nombre des consultations menées 4 par année

Nombre de propositions issues des consultations mises en œuvre ou reprises sous forme de recommandations officielles 15 sur 4 ans

Un processus électoral adapté et actualisé

Orientation 2

Agir pour améliorer le processus électoral au bénéfice des électrices, des électeurs et de tous les acteurs

AXE 1 QUALITÉ DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Objectif 2.1 Faciliter l'exercice des droits électoraux

Nombre de services développés ou améliorés favorisant l'accessibilité	7 sur 4 ans
---	-------------

Temps d'attente pour certaines modalités de vote (BVDS et BVEE)	Maximum de 15 minutes
---	-----------------------

Taux de connaissance moyen des modalités de vote	60 %
--	------

Taux de satisfaction des électrices et électeurs à l'égard de l'information reçue	85 %
---	------

Taux de satisfaction des électrices et électeurs à l'égard des services offerts	91 %
---	------

Objectif 2.2 Renforcer le soutien aux acteurs pour viser le respect des règles

Pourcentage des nouveaux acteurs formés	100 %
---	-------

Nombre d'outils d'accompagnement produits ou améliorés	8 sur 4 ans
--	-------------

AXE 2 ÉVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF

Objectif 2.3 Proposer des améliorations aux lois électorales

Nombre de projets pilotes mis en place	2 sur 4 ans
--	-------------

Proportion des recommandations du DGE qui ont conduit à une modification législative ou réglementaire	100 %
---	-------

Une institution performante et innovante

Orientation 3

Miser sur un environnement de travail dynamique et engageant

AXE 1 PRATIQUES INTERNES

Objectif 3.1 Optimiser nos façons de faire en s'appuyant sur le travail collaboratif

Nombre de mesures déployées favorisant la collaboration	8 sur 4 ans
---	-------------

Nombre de moyens mis en place pour flexibiliser le travail	3 sur 4 ans
--	-------------

AXE 2 MOBILISATION DU PERSONNEL

Objectif 3.2 Accroître la mobilisation du personnel et le développement de l'expertise

Taux de mobilisation des membres du personnel	Cible à déterminer selon le résultat du 1 ^{er} sondage
---	---

Taux des membres du personnel qui considèrent avoir l'expertise pour réaliser leur travail	Cible à déterminer après la 1 ^{re} évaluation
--	--



Commission de la représentation
électorale du Québec

Mission

La Commission de la représentation électorale est une institution indépendante qui a pour mission d'établir la carte électorale du Québec – et, au besoin, celles des municipalités et des commissions scolaires – en favorisant la consultation des citoyennes et citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

Vision

Une institution à l'écoute de la population et reconnue comme une référence en matière de représentation électorale.

Valeurs

- Impartialité
- Indépendance
- Équité
- Transparence
- Écoute
- Compétence

ENJEU

1 L'équité dans la
représentation

ENJEU

2 La participation
citoyenne

Orientation stratégique

Assurer une représentation juste et équitable
des électrices et des électeurs

AXE 1 ÉTABLISSEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE DU QUÉBEC

Objectif 1.1 Réaliser les travaux relatifs
à l'établissement de la prochaine
carte électorale du Québec

Nombre d'étapes réalisées dans les délais prévus 4 étapes

Objectif 1.2 Favoriser la participation citoyenne

Nombre de moyens de communication utilisés 4 moyens

AXE 2 SOUTIEN ET FORMATION AUX PALIERS MUNICIPAL ET SCOLAIRE

Objectif 1.3 Former et soutenir les partenaires
municipaux et scolaires

Nombre de moyens de communication
déployés pour soutenir les partenaires 4 moyens

Pourcentage des partenaires formés 100 %

Pourcentage de réponse aux demandes de soutien 100 %

Objectif 1.4 Réaliser les analyses nécessaires
à l'examen ou à l'établissement
de la carte électorale d'une municipalité
ou d'une commission scolaire

Pourcentage d'analyses réalisées 100 %

AXE 3 INFORMATION ET SENSIBILISATION

Objectif 1.5 Faire connaître les principes de la
représentation électorale et les règles
de la délimitation territoriale

Nombre de moyens d'information
et de sensibilisation utilisés 3 moyens

AU SERVICE
DE LA DÉMOCRATIE
QUÉBÉCOISE

